Enduro GP – GP de France REQUISTA 2020, 18, 19 et 20 Sept.
NATIONAL TROPHY
REGLEMENT PARTICULIER

Le présent Règlement Particulier est la version définitive en cours de validation auprès de la FFM.

ARTICLE 1 - DEFINITION

Le Requista Moto Sport, Moto Club affilié à la Fédération Française de Motocyclisme (FFM) sous le numéro C1383 organise dans le cadre du Grand Prix de France Enduro - Championnat du Monde FIM Enduro GP 2020, les 18, 19 et 20 septembre, une série nationale sous l'appellation « National Trophy ».

Le National Trophy – Enduro GP France Requista, ci-après dénommé « National Trophy », c'est :

- Une série intégrée à l'événement Enduro GP, une course en solo, avec possibilité d'avoir un classement par équipes.
- Les participants suivent le même tracé que les pilotes de l'Enduro GP, le vendredi (Super Test), le samedi et le dimanche et l'ensemble des spéciales.
- Le National Trophy est ouvert à tout type de possesseurs de moto d'Enduro, licencié à l'année auprès de la FFM et ayant une expérience significative en Championnat de France Enduro.

Le National Trophy se déroule sur le même site que le Grand Prix d'Enduro, sur la commune de Requista dans le département de l'Aveyron (12), les jeudi 17 septembre, ouverture du site à partir de 13H, vendredi 18 septembre, ouverture vérifications administratives et techniques de 9H à 14H, samedi 19 et dimanche 20 septembre 2020 (voir article 6 horaires).

Le présent règlement est soumis aux règles générales de l'Enduro et plus particulièrement du Championnat de France Enduro, ainsi qu'au code sportif national FFM.

Tout changement ou modification du présent règlement devra être porté à la connaissance des concurrents par publication sur le site internet de l'événement, ainsi qu'à compter du début de la manifestation sur le site de l'épreuve, par voie d'affichage sur le panneau d'information situé au niveau des vérifications administratives.

ARTICLE 2 – PARTICIPANTS ET MACHINES ADMIS

- Les participants doivent :
  - Avoir 16 ans révolus à la date du début de l'épreuve, soit au 18 septembre 2020.
  - Etre titulaire du permis de conduire moto.
  - Disposer de l'équipement adéquat selon les règles FFM en vigueur, dont protection dorsale obligatoire.
  - Etre en possession d'une licence FFM valide, Nationale Compétition (« NCO »), Aucune licence à la journée ou internationale à l'année, ni internationale une manifestation, sera accepté pour participer au National Trophy.
  - Ne pas figurer sur la liste de notoriété Enduro 2020, le National Trophy n'est pas en effet ouvert aux pilotes « Elite ».
  - Etre inscrit au National Trophy, leur participation devant être confirmée par l'organisateur (voir Article 5 Engagement).

Les participants ne disposant pas de la nationalité française devront répondre aux modalités de l'article 2.2.2.13 du code sportif national.

L'organisateur est en droit de refuser toute demande de participation, notamment pour des motifs de comportement déplacé des pilotes ou des accompagnateurs, observé sur d'autres épreuves enduro.

Certains pilotes respectant les mêmes critères d'admission sont invités par l'organisateur pour participer à la compétition. Ils devront respecter le règlement et seront classés.

- Les motos doivent :
  - Etre des motos d'enduro homologuées et assurées pour circuler sur voie publique et équipées d'une plaque d'immatriculation.
  - D'une cylindrée minimum de 125cc.
  - Répondre à la réglementation du championnat de France d'enduro et plus particulièrement ne pas dépasser les normes de bruit en vigueur et être impérativement chaussées de pneumatiques de type FIM Enduro.
  - Porter sur la plaque phare et sur les deux plaques latérales les 3 stickers de plaque remis par l'organisateur lors des vérifications administratives et présenter la moto avec les stickers posés lors de la vérification technique, les stickers ne pouvant en aucune manière être modifiés.
  - Etre équipées d'une béquille.

ARTICLE 3 – CATEGORIES ET CLASSES

Le National Trophy est une course en solo

Tous les pilotes participent en solo dans l'une des 3 catégories ci-dessous.

En fonction de leur profil, les participants s'inscrivent dans une seule des 5 catégories solo suivantes :
- **National 1 (N1):** 125cm3 2T - 250cm3 4T
- **National 2 (N2):** 250cm3 2T - 450cm3 4T
- **National 3 (N3):** 300cm3 2T - >450cm3 4T
- **Espoir/jeunes:** 125cm3 et avoir moins de 23 ans à l'inscription de l'épreuve
- **Féminines:** Toutes cylindrées et âges

ARTICLE 4 – CIRCUIT

Site central (implantation des infrastructures accueil, paddock…) : centre ville de Requista, dans le Département de l'Aveyron (12).

Le Grand Prix de France Enduro Requista est une épreuve qui comprend un circuit répondant au exigence FIM dans le cadre du championnat du monde d'enduro.

Le tracé du National Trophy est identique à celui du Grand Prix de France (hors mis certaines déviation mise en place spécifiquement) alternant parcours en liaison, contrôles horaires (CH) et spéciales.

- **Parcours de liaison :**
  - 2 boucles au cœur de l'Aveyron, des gorges du Tarn, d'environ 2H40 dont 3 passages en spéciale, à parcourir, le samedi comme le dimanche, 2 fois par jour.
  - Des « itinéraires bis » permettant de contourner les difficultés majeures seront obligatoirement empruntés par le national trophy
  - Un CH unique avec ravitaillement dans le Paddock.

- **Spéciales, 3 spéciales différentes :**
  - Extrême Test : un tracé favorisant les difficultés naturelles.
  - Enduro Test : une spéciale en ligne dans la pure tradition Enduro.
  - Cross Test : une spéciale banderolée.

Les participants effectuent :

- Le vendredi en fin d'après-midi, la Super Test.
- Le samedi et le Dimanche, pour chaque jour : 2 tours pour tous les pilotes avec à chaque tour, un passage dans chacune des 3 spéciales, soit 6 passages chronométrés.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENT

Le tarif d'engagement au National Trophy est de 295 Euros.

Le tarif d'engagement comprend Le droit d'inscription pour l'épreuve dont la location de transpondeur et les plaques numéros.

Pour mémoire, les participants sont responsables du comportement de leurs accompagnateurs, conformément aux règles de la FFM.

Date d'ouverture des inscriptions : le lundi 8 juin 2020 à 19H.
Date de clôture des inscriptions : le vendredi 20 juin 2020 à 22H.

La capacité du National Trophy est limitée à un maximum de 110 pilotes.

L'engagement au National Trophy s'effectue uniquement en ligne à l'adresse : www.endurogprequista.com

L'engagement au National Trophy est strictement nominatif. En cas de demande de modification seul l'organisateur est habilité à recevoir et à valider un changement.

Dans un 1er temps : vous devez vous engager en ligne entre le 8 juin et le 20 juin, à ce stade 50€ de règlement est requis, votre acte d'engagement impliquant votre acceptation de régler votre engagement dans les délais indiqués ci-après.

Dans un 2ème temps, le 26 juin, confirmation par le Moto Club des 110 participants. Les participants non retenus seront placés en liste d'attente avec un numéro de priorité communiqué par le Moto Club.

Dans un 3ème temps, à compter du 20 Aout vous recevrez votre confirmation d'engagement sous réserve de règlement de l'engagement au plus tard le 15 Aout 2020. En effet pour être validée définitivement vous devrez procéder au paiement par virement bancaire via la plateforme d'engagement au plus tard le 15 Aout 2020.

A défaut de règlement dans les délais impartis, l'engagement sera annulé et le Moto Club proposera la place laissée vacante aux participants en liste d'attente selon le numéro de priorité transmis.

L'inscription au National Trophy entraîne pour le participant qui devra en informer ses accompagnateurs dont il est responsable :

- **L'acceptation tacite du présent règlement particulier ainsi que des règles générales de l'Enduro et au code sportif National de la FFM.**
- **La cession à titre gracieux de leur droit à l'image ainsi que celui de ses accompagnateurs, pour toute utilisation et pour tout pays au Réquista Moto Sport organisateur de l'événement.**

Tous les participants doivent préciser le nom de la catégorie et/ou de l'équipe lors de leur inscription, à défaut les participants seront classés uniquement dans leur catégorie solo.

Pour information, afin de valider définitivement sa participation au National Trophy, le participant doit impérativement se présenter aux vérifications administratives et techniques et satisfaire aux conditions en vigueur (voir article 6).

Conditions de remboursement en cas d'annulation par le participant, quel que soit le motif de l'annulation :

- Toute demande d'annulation doit être adressée impérativement par écrit et envoyée par courrier à l'adresse suivante : Requista Moto Sport, Chez PAGES Kévin, linas 12480 Brousse le château
- La date prise en compte sera celle du cachet de la poste figurant sur l'enveloppe.
- Le montant à rembourser sera déterminé en fonction de la date d'annulation :
  - Annulation au plus tard le 15 Aout 2020: le participant ayant informé le Moto Club en amont des confirmations, sa demande est prise en compte, aucun paiement n'est requis et aucune pénalité appliquée.
  - Annulation après le15 Aout 2020 : il ne sera procédé à aucun remboursement.

Conditions de remboursement en cas d'annulation partielle ou complète de l'épreuve :

- En cas d''annulation d'une journée ou de l'intégralité de l'épreuve notamment pour les motifs suivants, mais non limitée à ces cas, conditions météos, sécurité, il ne sera procédé à aucun remboursement des frais d'engagements.

ARTICLE 6 – HORAIRES, VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES

HORAIRES DE LA MANIFESATION :

En fonction des impératifs horaires du Championnat du Monde ses horaires pourront être sujets à modification. Dans ce cas les horaires modifiés seront communiqués directement aux participants et publiés sur le site internet de l'événement.

- Jeudi 17 septembre 2020, 13H, ouverture du site :

- Vendredi 18 septembre 2020 :
  - 8H00 à 11H00 : vérifications administratives et techniques.
  - 14h00 à 14h15 briefing pilotes (arche de départ dans le paddock).
  - 14h15 à 14h30 photo National Trophy (arche de départ dans le paddock).
  - 16h à 18h30 : Super Test.

- Samedi 19 septembre 2020 :
  - A partir de 9H00, après les catégories Enduro GP : 1er départ National Trophy, les participants partant à 3 par minute,
  - 9H00 à 16H : course, arrivée du dernier concurrent au dernier CH de la journée estimée à 16H

- Dimanche 29 septembre 2019 :
  - A partir de 9H00, après les catégories Enduro GP : 1er départ National Trophy, les participants partant à 3 par minute,
  - 9H00 à 16H : course, arrivée du dernier concurrent au dernier CH de la journée estimée à 16H
  - 17H00 : Podium des 2 jours du National Trophy

Afin de pouvoir prendre le départ de la compétition, les participants doivent impérativement se présenter aux vérifications administratives et techniques et satisfaire aux conditions.

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :

- Les participants doivent présenter les éléments suivants :
  - Permis de conduite moto.
  - Carte grise de la moto.
  - Assurance de la moto.
  - Licence FFM en cours de validité de type « nationale compétition » NCO ou les éléments nécessaires à la délivrance d'une licence de type « une manifestation » LJA2 (voir article 2 pour les précisions quant aux modalités d'obtention).
  - L'e-mail de confirmation d'engagement à présenter sous forme électronique (depuis votre téléphone mobile, tablette…) ou imprimé.
  - Un support de fixation de transpondeur. L'organisateur proposera la possibilité d'en acheter sur place au tarif de 10 € TTC l'unité.

- L'organisateur remettra les éléments suivants :
  - Bracelet pilote.
  - Pass véhicule assistance.
  - 3 stickers plaque à numéro : avant et 2 arrières.
  - Un transpondeur à retourner impérativement à la fin de la manifestation après le pointage au dernier CH.

A l'issue des vérifications administratives, les pilotes sont invités à se présenter sans délai aux vérifications techniques.

VERIFICATIONS TECHNIQUES :

Les participants doivent présenter les éléments suivants :

- Casque, pare-pierres et dorsale.
- Leur moto :
  - En état de fonctionnement et conforme aux règles de l'Enduro, notamment en matière de bruit et de pneumatiques (pneus Enduro type FIM obligatoires).
  - Equipée d'une plaque d'immatriculation.
  - Equipée des stickers plaque à numéro remis lors des vérifications administratives et du transpondeur fixé par un support adéquat sur la partie supérieure du tube de fourche.

PARC FERME :

- Les participants ayant satisfait aux conditions seront invités à reprendre dans leur assistance leur machine à l'issu des vérifications techniques jusqu'au départ de la Super Test le Vendredi après-midi, ils devront être présent dans la zone de départ 30 minutes avant leur horaire de départ. Les machines serons mise en parc fermé à l'issue de la super test.
- Il est obligatoire pour les pilotes de se munir d'un tapis environnemental réglementaire pour le positionner sous la moto dans le parc fermé. Le tapis sera installé par le pilote le vendredi et repris par ses soins le dimanche.
- Les participants devront par ailleurs équiper leur machine, en complément d'un éventuel système d'origine, d'un système antivol individualisé de type chaîne cadenassée, bloque disque ou U de classe SRA.
- Le samedi après-midi, après le passage du dernier CH, les pilotes disposeront de 30 minutes pour effectuer la mécanique sur leur moto avant de devoir les remettre en parc fermé jusqu'au départ du lendemain matin.
- Le parc fermé est gardé à compter de son ouverture le vendredi à partir de 9H au dimanche matin 30 minutes après le départ du dernier concurrent.
- Les participants ne peuvent accéder au parc fermé que le samedi matin, 30 minutes avant leur horaire de départ et le dimanche matin 10 minutes avant leur horaire de départ.

ARTICLE 7 – CLASSEMENT ET REMISE DES PRIX

Le classement du National Trophy est établi selon les critères suivants :

- Le cumul des temps chronométrés effectués sur les spéciales, moins le bonus octroyé par la Super Test, plus les éventuelles pénalités.
- Pour chacune des 6 catégories suivantes :
  - En solo : N1, N2, N3, Espoirs/Jeunes, féminines

Remise des prix du National Trophy du dimanche :

- Les 3 premiers de chaque catégorie Les 3 premiers pilotes solo de chaque catégorie recevront un Trophée

ARTICLE 8 – PENALITES

En raison du contexte sportif et de l'événement, le National Trophy suit les dispositions du championnat de France Enduro.

ARTICLE 9 – RECLAMATIONS

Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions des articles 2.3.1.1 et suivants du Code Sportif National de la FFM.

En résumé, pour être recevable, une réclamation doit :

- Etre effectuée par écrit de manière individuelle, nominative, et déposée au secrétariat de l'épreuve.
- Ne concerner qu'un seul point de décision (pénalité) notifié au participant par le Jury le jour même au pilote concerné.
- Etre effectuée au plus tard 30 minutes après l'horaire d'affichage des résultats figurant sur les feuilles de classement officielles.
- Etre accompagnée de la somme prévue dans le règlement du Championnat de France d'Enduro. Cette somme est remboursée que si le bien-fondé de la réclamation est reconnu.

ARTICLE 10 – REGLES ENVIRONEMENTALES

Les règles environnementales du Championnat de France Enduro doivent particulièrement être prises en compte par les concurrents dans l'intérêt commun de pérennité du loisir vert motorisé.
L'organisateur et les officiels seront très vigilants aux respects de ces règles.

- Tapis environnemental obligatoire.
- Déposer les fluides usagés dans les points de dépôts prévus à cet effet dans le parc assistance : des liquides (bidons ou fûts) pour huiles, liquides de refroidissement, de freins, etc..
- Reprendre leurs pneus usagés et de ne pas les jeter.
- Jeter ses déchets dans les containers, poubelles disposées dans le parc assistance et sur l'ensemble du site (précisions container verre, tri sélectif, nombre, emplacements) ainsi que dans les poubelles installées sur les CH et Spéciales.

ARTICLE 11 – OFFICIELS ET SERVICE MEDICAL

Le National trophy disposera de sa propre direction de course en collaboration avec la direction de course FIM.

Listes des officiels FFM pour le national trophy:

Directeur de course:
LHERMET Daniel

Président jury:
DUBOIS Didier

SERVICE MEDICAL :

- **Responsable AMIS :** Yan Leveque

- **Dispositif :**
  - Médecins : Equipe AMIS, 12 personnes.
  - 3 ambulances.

ARTICLE 12 – AUTORISATION, ASSURANCE

L'organisateur conformément aux obligations en vigueur a souscrit une assurance de type « RCO » (Responsabilité Civile Organisateur) correspondant à la capacité de l'épreuve auprès de la compagnie d'assurance Nom de la Cie d'Assurance.